Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

Nº 10 Octobre 1960

SOMMAIRE

Le Jura au rendez-vous de l'urbanisme — Pour sauver le Château d'Asuel L'origine du Franc-Alleu de Lignières — Chronique économique

Le Jura au rendez-vous de l'urbanisme

L'urbanisme, on le sait, a pour dessein de résoudre les nombreux problèmes qui sont nés du développement des localités : aménagement rationnel des voies publiques, des services de transports, des immeubles privés, hygiène et salubrité des quartiers, extension harmonieuse conforme à l'esthétique moderne sans sacrifier, voire en les mettant en évidence, les témoins des esthétiques anciennes.

Est-ce l'exode rural vers la ville? Est-ce le développement des localités sans plan rationnel, où l'on a voulu bâtir le plus possible et le

plus économiquement possible, qui en est la cause?

Toujours est-il que, dans maints endroits, on a été tenté d'intervenir. Et l'on s'est enfin décidé à empoigner le problème quand on a compris que l'urbanisme n'était pas seulement un remède mais qu'il était aussi une anticipation puisqu'il prétend, en effet, aménager selon les besoins futurs.

Cela étant, on comprend que, dans le Jura, on n'en soit encore qu'à la période préparatoire puisque, seules, quelques localités ont abouti ou sont près d'aboutir. Les règlements d'urbanisme et d'alignement, si l'on en reconnaît le bien-fondé dans leur principe, se heurtent à de nombreux obstacles de détail.

Ces considérations, d'ailleurs, ne trouvent pas leur illustration que dans le Jura seulement. Preuve en soit l'enquête menée par l'Association suisse pour le plan d'aménagement national durant les années 1956 à 1959. Sur 3100 communes suisses, 934 d'entre elles possédaient un règlement ou une réglementation des constructions, soit le 30,1% (sur les 492 communes bernoises 170, soit le 34,5%).

Toutefois, parmi ces réglementations, il y en a peu qui soient vraiment complètes. De nombreuses prescriptions manquent. En général, elles sont très succinctes, souvent aux dépens de la clarté.

La matière, on le voit, est neuve. Mais, parce que le champ est trop vaste, on ne sait souvent comment se mettre à la tâche. Et, sans doute